

# 8336/21 LIMITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 12 mai 2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 12 mai 2021

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** autorisant l'ouverture des négociations avec la République islamique de Mauritanie afin de conclure un accord sur le statut en Mauritanie de la cellule de conseil et de coordination régionale, d'autres éléments de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali et d'éléments de la mission PSDC de l'Union européenne au Niger

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*